

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 novembre 2012

### **Dispositif de formation CATEC® : harmoniser les pratiques de prévention lors des interventions dans les réseaux d'eau**

**La Cnamts vient d'émettre une recommandation préconisant un référentiel commun de formation des travailleurs intervenant sur les réseaux d'eau proposé par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Le dispositif de formation à destination des entreprises et des collectivités locales, appelé CATEC®, concerne environ 35 000 salariés et enseigne les bonnes pratiques de prévention des risques pour la santé lors des interventions dans les réseaux d'eau. Il sera déployé dès janvier 2013.**

Depuis le 25 juin 2009, la recommandation (R 447) formalisait la prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés, en particulier dans les ouvrages d'eau potable et d'assainissement (certains risques spécifiques sont en effet particulièrement importants et la configuration des lieux, leur localisation, rendent souvent difficile l'organisation des secours). La formation des salariés était prévue dans ce texte mais les entreprises et les organismes formateurs ont constaté que les référentiels et les pratiques de terrain étaient très variables, générant ainsi de nouveaux risques.

Afin de renforcer une culture commune de pratiques de prévention, la recommandation de la Cnamts souligne la nécessité d'un référentiel unique de formation. Le Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés, CATEC®, porté par l'INRS, représente ce socle commun de compétences en prévention pour les interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement.

Ce dispositif décrit le rôle des acteurs amenés à intervenir en concertation durant une opération :

- L'intervenant, apte médicalement à intervenir dans les réseaux, doit :
  - > connaître les risques liés à une intervention
  - > être capable de repérer les risques spécifiques,
  - > connaître et savoir utiliser les équipements de sécurité
  - > maîtriser les procédures d'alerte, de secours et d'évacuation d'un espace confiné.
  
- Le surveillant aide à la préparation et suit avec attention son déroulement jusqu'à la fin. Il reste à l'extérieur de l'espace et ne doit en aucun cas y pénétrer. Il doit :
  - > connaître les risques liés aux espaces confinés,
  - > maîtriser les procédures préalables à l'intervention,
  - > maintenir en permanence les conditions nécessaires au bon déroulement de l'intervention (ventilation, communication, maîtrise de procédures d'évacuation).
  
- L'accompagnateur a les compétences d'un intervenant et doit être capable d'informer, d'expliquer et d'assister des personnes en espace confiné (démarrage en 2014).

La formation, pratique, comprend des mises en situation et des simulations d'incidents/accidents avec débriefing pour aider les apprenants à intégrer les bonnes

pratiques. La formation permet aux stagiaires de repérer de la même manière les mesures de prévention préconisées. Ainsi, les personnes formées, mises en situations concrètes, intègrent les bons comportements et seront en mesure d'appliquer des mesures de prévention convergentes, limitant par là même le risque d'accident :

- disposer des informations spécifiques à l'espace
- savoir mettre en œuvre les mesures de prévention relatives à celui-ci
- ne jamais intervenir seul dans un espace confiné,
- ....

Dans le cadre de la démultiplication de son offre de formation, l'INRS est le seul à pouvoir former les formateurs du dispositif. En 2013, deux sessions « Devenir Formateur CATEC® », qui s'étalent sur deux fois 3 jours, sont proposés au catalogue de formations de l'Institut.

Le dispositif CATEC® a la volonté de répondre :

- > aux besoins des employeurs (collectivités, entreprises) de renforcer et d'uniformiser les compétences nécessaires des personnels concernés par les interventions en espaces confinés ;
- > aux préconisations et recommandations du réseau prévention (R447, brochure INRS ED 6026) ;
- > aux exigences de la Formation Professionnelle Initiale et Continue (éligible FPC).

La construction du dispositif de formation CATEC® s'est appuyée sur l'analyse de l'activité réelle des salariés et la description des compétences nécessaires à la pratique de cette activité professionnelle pour définir les épreuves certificatives permettant d'évaluer les compétences acquises par le salarié.

**Si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif CATEC®, l'INRS vous donne rendez-vous au Salon Pollutec 2012 qui se déroulera à Lyon du 27 au 30 novembre prochain. Le stand de l'Institut (140, Hall 3, allée D) proposera une présentation de la formation et son personnel répondra à toutes vos interrogations. Cet événement sera également l'occasion d'assister à deux conférences au sujet du dispositif :**

- **CATEC – Une formation recommandée pour le travail en espaces confinés : le rôle des collectivités**

Mercredi 28 nov. 14h45 - Forum A (eau)

- **CATEC – Formation pour le travail en espace confiné : une démarche concertée au service des salariés et des entreprises**

Jeudi 29 nov. 15h45 - Forum A (eau)

**Contact presse :** Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – [damien.larroque@inrs.fr](mailto:damien.larroque@inrs.fr)

#### **A propos de l'INRS :**

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 633 personnes sur 2 centres : à Paris (214 personnes) et en Lorraine (419 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information.

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS [www.twitter.com/INRSFrance](https://www.twitter.com/INRSFrance)